

Groupe de travail du Cnis « Rénovation de la PCS 2018-2019 »

Synthèse pour la Commission Emploi revenu, 12 avril 2019

Plan de la note

Synthèse	2
Objectifs du mandat et conclusions du rapport d'état des lieux	2
Composition et fonctionnement du groupe de travail	3
Principales conclusions et calendrier envisagé pour leur mise en œuvre	4
Annexe 1 : propositions liées à la rénovation du protocole de codage	6
Caractéristiques de l'application de saisie, recherche et sélection en auto-complétion	6
Formulation harmonisée « multi-mode » des trois variables conservées pour coder la PCS 2020.....	8
Annexe 2 : proposition de version rénovée du niveau détaillé de la nomenclature (P 2020).....	11
Annexe 3 : proposition d'agrégats complémentaires aux professions, catégories et groupes socio-professionnels	28
Les classes et sous-classes d'emploi.....	28
La PCS « Ménage »	29
Des exemples de regroupements <i>ad-hoc</i> de professions	30
Annexe 4 : proposition d'un site Internet dédié à la nomenclature socio-professionnelle.....	35

Synthèse

Une option forte du groupe de travail a été de considérer qu'on ne pouvait distinguer l'évolution de la nomenclature socio-professionnelle des conditions pratiques de la mise en œuvre de sa version rénovée. Aussi, le groupe de travail a-t-il fonctionné en associant de façon resserrée les responsables de la nomenclature et les producteurs de données, en premier lieu les services de l'Insee. Il a bien sûr également procédé, comme c'est usuel pour un groupe du Cnis, à un ensemble de consultations d'experts et d'utilisateurs extérieurs à la statistique publique. C'est ainsi un véritable projet de rénovation qui a travaillé pendant plus d'un an, mêlant consultations d'acteurs et réalisation de travaux statistiques, pour proposer des conclusions qui, si elles ne sont pas totalement finalisées (des points restant en suspens et des implémentations devant encore être effectuées), se veulent largement opérationnelles.

Objectifs du mandat et conclusions du rapport d'état des lieux

Dans le cadre du projet de rénovation, une première mission a eu pour objectif de dresser un état des lieux des usages de la nomenclature et un bilan des attentes à son endroit, et ainsi de confirmer et compléter les perspectives esquissées dans le mandat du groupe de travail. Cette mission, pilotée entre janvier et mars 2018 par Etienne Péniassat (CNRS), Anton Perdoncin (ENS Paris) et Marceline Bodier (Insee), a permis de recueillir les avis de 58 personnes représentatifs de différents univers professionnels (chercheurs de disciplines et institutions variées ; acteurs du système statistique et d'organismes publics ; professionnels du secteur privé, d'associations et syndicats). Le rapport qui en résulte ainsi que le mandat du groupe de travail sont disponibles sur le site du Cnis¹.

La mission a rappelé la force du « langage commun » que constitue la nomenclature. Son caractère modulable, qui permet une grande variété d'usages et des analyses sur le temps long, a été souligné par une grande majorité des personnes interrogées. A ainsi été rappelée l'importance de ses trois niveaux d'utilisation (entre analyse du marché du travail et des professions, approches morphologiques ou géographiques des milieux sociaux et appréhension synthétique de la stratification sociale) et de ses principales finalités (comme instrument de production de connaissances, de pilotage de l'action et de représentation politique et sociale).

Dans le prolongement du mandat du groupe de travail, l'état des lieux a par ailleurs permis de préciser les quatre enjeux centraux de la rénovation, qui ont structuré son organisation en autant de sous-groupes. Des travaux conduits résultent ainsi des propositions pour :

- Renouveler les procédures de codage afin de simplifier et uniformiser la production de la nomenclature, ainsi que des nomenclatures qui en dépendent (comme Isco ou ESeG² ; le Rome ou les Fap³), dans l'ensemble des enquêtes (publiques comme privées) ;

¹ <https://www.cnis.fr/instances/groupe-de-travail-renovation-de-la-nomenclature-des-professions-et-categories-socio-professionnelles-pcs-2018-2019/>

² L'Isco est l'International Standard Classification of Occupations (Isco), dont la version actuelle a été rénovée en 2008 par le BIT (<https://www.ilo.org/public/french/bureau/stat/isco/index.htm>) ; les European Socio-economic Groups (ESeG) ont été adoptés par Eurostat en 2016 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2022135>).

³ A savoir le Répertoire opérationnel des métiers de Pôle emploi (<https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-code-rome-et-les-fiches-metiers-@/article.jspz?id=60702>) et les Familles professionnelles de la Dares (<https://dares.travail->

- Actualiser le niveau des professions pour répondre à l'évolution des métiers et disposer d'une grille d'analyse robuste du monde du travail ;
- Définir, pour les individus comme les ménages, des agrégats et regroupements à même de compléter les catégories et groupes socio-professionnels historiques, dont la modification était exclue du mandat et qui assurent la possibilité de comparaison temporelle ;
- Améliorer la documentation de la nomenclature afin de faciliter son appropriation par un large spectre d'utilisateurs.

Ces enjeux sont en partie liés, et visent globalement à rendre plus lisible la nomenclature (en réaffirmant l'originalité de ses principes et en précisant son articulation avec les nomenclatures existantes, françaises comme internationales), à faciliter sa production et à étendre ses usages (en simplifiant son codage grâce aux possibilités techniques offertes par Internet, en corrigeant ses faiblesses et lacunes, en développant sa diffusion).

Composition et fonctionnement du groupe de travail

Le groupe de travail a été animé par Thomas Amossé (Cnam), comme président, et par Olivier Chardon (Insee) et Alexis Eidelman (Dares) comme rapporteurs. Outre la mission d'état des lieux, quatre sous-groupes (« codage », « niveau fin », « agrégat », « documentation ») se sont réunis à un rythme régulier (environ tous les mois) entre avril 2018 (septembre 2018 pour le dernier) et mars 2019.

Plus précisément,

- Le sous-groupe « codage » a réuni des producteurs, méthodologues et spécialistes du codage ; son pilotage a été assuré par Olivier Chardon (Insee), Céline Dumoulin (UVSQ) et Alexis Eidelman (Dares) ;
- Le sous-groupe « niveau fin » a rassemblé des experts généralistes des professions sous la conduite d'Olivier Chardon (Insee), Cédric Hugrée (CNRS) et Bertrand Lhommeau (Dares) ;
- Le sous-groupe « agrégat », piloté par Thomas Amossé (Cnam) et Joanie Cayouette-Remblière (Ined), a regroupé des chercheurs de diverses spécialités ainsi que des experts de la statistique sociale ;
- Le sous-groupe « documentation », composé de producteurs, diffuseurs et utilisateurs de la nomenclature, a été animé par Thomas Amossé (Cnam), Anton Perdoncin (ENS Paris), Christian Rieg (Insee).

Les équipes de l'Insee, et notamment les agents du Pôle de Besançon qui a une compétence nationale en matière de codage et de suivi de la nomenclature, ont fourni une expertise précieuse à l'ensemble des travaux, et plus particulièrement à ceux conduits par les deux premiers sous-groupes.

La conduite du projet a ainsi bénéficié de la participation régulière d'une cinquantaine de membres au sein des différents sous-groupes ainsi que de quelques consultations ponctuelles auprès d'institutions intéressées et des partenaires sociaux. Trois réunions plénières (en avril et

octobre 2018, en février 2019) ont assuré la publicité des travaux du groupe aux producteurs et utilisateurs, experts et chercheurs intéressés.

Principales conclusions et calendrier envisagé pour leur mise en œuvre

Cette note (annexes incluses) synthétise les propositions des quatre sous-groupes après prise en compte des retours reçus suite à la présentation des travaux lors de la dernière réunion plénière. Une note plus longue détaille l'ensemble des propositions.

Le groupe de travail a élaboré un dispositif de codage rénové avec une application de collecte de libellés de profession en auto-complétion dans une liste de libellés enrichis, qui permet une codification avec seulement trois variables additionnelles, dont une formulation multi-mode est fournie (annexe 1). Une fois finalisé (collecte des libellés féminins comme masculins ; adaptation à différentes sources ; codification des libellés « hors liste » ; élaboration de programmes de codification pour les Fap, Isco et ESeG), ce dispositif permettra de coder la PCS 2020 à un niveau détaillé, ainsi que les autres nomenclatures d'emploi et de position sociale usuelles, dans l'ensemble des enquêtes (publiques comme privées). Le groupe de travail propose que l'ensemble de ces éléments (application de collecte du libellé, listes des libellés, formulation harmonisée des questions et programmes de codification) soient mis à disposition des acteurs souhaitant coder ces nomenclatures.

Le groupe de travail, après avoir précisé les principes et l'articulation de la nomenclature socio-professionnelle avec les autres nomenclatures d'emploi et de position sociale, propose une version rénovée de son niveau détaillé, celui des professions (les P 2020, annexe 2). S'appuyant sur un examen empirique approfondi, les P 2020 sont plus simples à coder et à comprendre, moins nombreuses et de tailles plus homogènes, avec une comparabilité accrue entre secteurs privé et public. Conformément au mandat et afin de pouvoir conduire des analyses en évolution, leur inscription au sein des catégories socio-professionnelles est inchangée et des tables de passage doivent permettre de passer de la P 2003 à la P 2020. Quelques reformulations des intitulés de catégories ont été opérées de façon à mieux rendre compte de leur contenu. Le groupe de travail propose que cette version rénovée soit adoptée, après examen par l'Insee de la possibilité de formuler une version inclusive des intitulés de profession, catégorie et groupe selon les règles de la statistique publique, qui pourraient être reconsidérées à cette occasion.

Les catégories et les groupes socio-professionnels demeurant inchangés, le groupe de travail propose, après en avoir montré l'apport, trois types d'agrégat complémentaires (annexe 3). Le premier est un nouveau mode d'agrégation des professions qui prend en compte le statut (indépendant-salarié), une actualisation du niveau de qualification, le secteur (public-privé) et la nature du contrat (à durée limitée ou non) : les classes et sous-classes d'emploi fournissent ainsi une grille de lecture actualisée de la structure des emplois, avec une segmentation et une hiérarchisation des indépendants et des salariés, et la mise en évidence des clivages liés à la nature de l'employeur et au type de contrat de travail. Le deuxième agrégat proposé, la PCS Ménage, répond aux limites de l'utilisation de la catégorie de la « personne de référence ». S'appuyant sur un principe d'articulation des groupes socio-professionnels des adultes d'un même ménage, cette PCS Ménage pourra être utilisée de façon rétrospective et sur l'ensemble des ménages (quels que soient leur configuration familiale et le statut d'activité de leurs membres). Quant au troisième type d'agrégat, il s'agit de regroupements des libellés de la liste proposée

pour coder la PCS rénovée : plusieurs agrégats *ad-hoc* de professions permettent ainsi l'analyse de domaines professionnels transversaux aux professions, catégories et groupes existants (les enseignants, les professions numériques, les métiers « verts », les professions de l'élite). Le groupe de travail propose que ces agrégats soient produits et intègrent, de façon complémentaire aux catégories et groupes historiques, les variables de diffusion liées à la nomenclature socio-professionnelle. Ces agrégats ne sont pas exclusifs d'autres, qui pourraient être constitués à la suite du projet de rénovation. Ils illustrent la souplesse offerte par la collecte de libellés sur liste en matière d'analyse et de labellisation statistique de regroupements suscités par des acteurs sociaux, des équipes de recherche, des acteurs institutionnels.

Enfin, le groupe de travail a investigué la possibilité d'élaborer un site Internet dédié, articulé à Insee.fr, visant à répondre à l'ensemble des attentes des utilisateurs, telles qu'elles ont été exprimées dans le cadre de la mission d'état des lieux. Une architecture institutionnelle est proposée pour le site, qui pourrait prendre la forme d'une convention multi-partite à construire entre l'Insee, Quetelet Progedo Diffusion, le laboratoire Printemps (UVSQ-CNRS) et le Cnam-CEET. D'autres utilisateurs, au rang desquels les partenaires sociaux et professionnels intéressés, pourraient participer à un comité éditorial plus large, qui réfléchirait à l'actualisation du contenu du site. A partir des attentes des utilisateurs, un ensemble de contenu a toutefois d'ores et déjà été défini et une arborescence a été esquissée (annexe 4) : elle repose sur quatre rubriques principales (Découvrir ; Explorer, naviguer ; Décrire ; Collecter, coder) qui répondent aux attentes des différents types d'utilisateur (grand public, associations, syndicats ; journalistes, enseignants, chercheurs ; statisticiens publics et privés d'enquête). Le groupe de travail propose que, dans le prolongement de ses travaux, les acteurs concernés poursuivent l'élaboration juridique, technique et éditoriale du site afin qu'il puisse être mis en service en même temps que la nomenclature rénovée.

Certaines propositions du groupe de travail doivent être finalisées, d'autres faire l'objet d'un plan d'action par l'Insee et les acteurs engagés dans le projet de rénovation. Les instruments de codage, la nouvelle nomenclature détaillée, les agrégats complémentaires et les documents relatifs au site Internet dédié seront a priori achevés entre 2019 et 2020. Ce calendrier permet d'envisager des premières données produites de la PCS 2020 en 2020 (le pilote de l'enquête *Emploi* rénovée, données non diffusées hors Insee, *a priori*) et l'enquête *Génération* du Céreq) puis en 2021 (l'enquête *Emploi* rénovée ; des enquêtes Ménage telles que l'enquête *Logement*, le groupe de refonte du Tronc Commun des enquêtes ménages devant instruire le passage à la nomenclature rénovée). Pour l'enquête de *Recensement*, les contraintes d'instruction sont fortes et les délais de mise à disposition longs (cinq ans sont nécessaires pour diffuser un changement) : la perspective d'un codage du niveau détaillé de la profession rénovée est donc plus lointaine, mais l'évolution du protocole de codage pourrait améliorer les données publiées par catégories et groupes socio-professionnels. Pour les DSN-DADS, source hors champ du mandat du groupe de travail, les perspectives de modification de la PCS-ESE se poseront à partir de 2020. Elles pourront s'appuyer sur les évolutions de la nomenclature socio-professionnelle actées à la suite du projet de rénovation.

Annexe 1 : propositions liées à la rénovation du protocole de codage

Caractéristiques de l'application de saisie, recherche et sélection en auto-complétion

Les investigations et développements informatiques réalisés dans le cadre du projet de rénovation⁴ ont permis de tester une application qui s'est révélée efficace, et peut servir de premier modèle pour la collecte des libellés de profession en vue de coder la PCS 2020. Son utilisation à l'extérieur de l'Insee peut être envisagée sans difficulté : il suffit que le code de l'application soit mis à disposition, ou à défaut que ses caractéristiques techniques soient connues, en plus de la liste des libellés.

Le principe de l'application est simple : l'interface permet à l'enquêté de saisir son libellé de profession ; dès que la personne a saisi trois caractères, les libellés de la liste qui contiennent la chaîne de caractères saisie sont affichés (cf. capture d'écran n 1 ci-dessous pour le libellé « pol »), les résultats étant affichés par ordre alphabétique (en ignorant les mots non signifiant) ; les caractères entrés sont en gras et le nombre de résultats dans la liste est indiqué ; le bouton « Je n'ai pas trouvé dans la liste » ne s'affiche que lorsqu'au moins trois caractères ont été saisis.

Capture d'écran n 1 de l'application de collecte de libellé de profession développée et testée dans le cadre du projet de rénovation (phase de saisie du libellé « pol »)

The screenshot shows a web-based form for entering a profession. At the top, it says "Nous allons désormais décrire votre emploi." Below that is a question "B1a. Quelle est votre profession ?" with a help icon. A sub-instruction reads "Saisissez le libellé de votre profession et sélectionnez-le dans la liste." A button labeled "Je n'ai pas trouvé dans la liste" is visible. Below this is a search input field containing "pol". A dropdown menu is open, displaying "47 professions correspondent a votre saisie" and a list of professions with the letters "pol" highlighted in bold in the original image. The list includes: Agent polyvalent, Agent de traitements dépolluants, Agent de vidéosurveillance de police municipale, Agricultrice en polyculture-élevage, Analyste de la pollution de l'air, Anthropologue, Brigadier (chef) de police municipale, Brigadier de la police nationale, Cadet de la police nationale, and Capitaine de police. At the bottom of the dropdown, it says "Pour avoir moins de résultats, précisez votre saisie." Navigation buttons "Précédent" and "Suivant" are at the bottom of the form.

Le moteur de recherche présente les caractéristiques suivantes :

- il n'est sensible ni à la casse (présence de majuscule ou minuscule), ni aux accents ou caractères spéciaux ;

⁴ Avec l'aide des services informatiques de l'Insee (Sinl) et, pour les tests de Martin Masson (étudiant à l'Ensaï) et Mathieu Boittelle (Insee).

- il ignore les mots non signifiants. Par exemple, si l'on saisit « ingénieur pour l'aéronautique », le moteur de recherche retourne le libellé « ingénieur en aéronautique ». Comme la liste des libellés visés, la liste de mots non signifiant est chargée dans l'application et peut donc être modifiée.
- il est « intelligent », c'est à dire qu'il est capable de cibler plusieurs chaînes de caractères au sein d'un même libellé. Par exemple, si l'on saisit « inge so... », le moteur de recherche retourne bien « ingénieur du son ».
- il n'affiche que les libellés de la liste contenant un mot qui commence par la chaîne de caractères saisie. Par exemple, si l'enquêté saisit « masseur », il ne verra s'afficher que les libellés commençant par « masseur », et non ceux commençant par « ramasseur ».

Lorsqu'il y a plus de trente résultats, un message « Pour avoir moins de résultats, précisez votre saisie » s'affiche. S'il n'y a aucun résultat dans la liste, le message suivant s'affiche : « Votre recherche n'a pas abouti ; reformulez ou cliquez sur « Je n'ai pas trouvé dans la liste ». ».

Si la personne clique sur « Suivant » avant d'avoir saisi au moins trois caractères, le message d'alerte (non bloquant) « Merci d'indiquer votre profession » s'affiche.

Si l'enquêté sélectionne un libellé, il apparaît dans le bloc de saisie (cf. capture d'écran n 2 ci-dessous pour le libellé « policière municipale »), et l'enquêté peut alors cliquer sur « Suivant ».

Capture d'écran n 2 de l'application de collecte de libellé de profession développée et testée dans le cadre du projet de rénovation (phase de sélection du libellé « policière municipale »)

Nous allons désormais décrire votre emploi.

B1a. Quelle est votre profession ?

Saisissez le libellé de votre profession et sélectionnez-le dans la liste.

Je n'ai pas trouvé dans la liste

Policière municipale

◀ Précédent Suivant ▶

En revanche, si l'enquêté ne trouve pas de libellé de profession qui lui convient, il a deux possibilités : il peut tenter de reformuler sa saisie (la liste des libellés de la liste apparus à l'écran pouvant le guider) ; ou il peut cliquer sur « Je n'ai pas trouvé dans la liste » et saisir son libellé en clair. Le bloc de saisie du libellé en clair conserve les caractères entrés à la question précédente si au moins cinq caractères ont été entrés. L'enquêté peut alors enrichir sa saisie, ou ressaisir entièrement un libellé en clair.

Formulation harmonisée « multi-mode » des trois variables conservées pour coder la PCS 2020

L'utilisation d'une liste de libellés de profession enrichis permet de fortement limiter le nombre de variables annexes, et notamment d'en supprimer deux principales : le secteur d'activité et la fonction exercée. La suppression de ces variables comme informations nécessaires au codage de la nomenclature est cohérente avec une rénovation qui entend simplifier et rendre plus robuste son niveau détaillé. Elle se traduit par un module resserré de questions à poser. De fait, seules trois questions ont été conservées, dont deux sont effectivement posées à chaque enquêté en raison du filtre que constitue la première.

Une formulation harmonisée proposée peut servir de modèle pour les concepteurs d'enquête dans une perspective de passation multi-mode. Elle permet de coder les personnes en emploi comme les chômeurs ayant travaillé et les retraités et est simple à adapter (en changeant les « vous » en « il » ou « elle ») lorsqu'il s'agit de coder la situation d'une personne autre que celle enquêtée.

La première question (STATUT), vise à identifier la distinction entre travailleurs salariés et indépendants, selon le clivage retenu par la nomenclature socio-professionnelle, qui demeure inchangé dans ses principes.

Question n 1 : proposition de formulation multi-mode de la variable de STATUT

Êtes-vous (ou étiez-vous) :

- à votre compte (y compris gérant de société ou chef d'entreprise salarié) ? [modalité 1]
- salarié de la fonction publique ? [modalité 2]
- salarié d'un autre employeur (entreprise, association, de particulier, etc.) ? [modalité 3]
- non rémunéré, mais travaillez (ou travailliez) avec un membre de votre famille ? [modalité 4]

Cette formulation permet d'identifier les différentes situations que distingue la nomenclature socio-professionnelle, à savoir les travailleurs indépendants (modalité 1), les salariés de la fonction publique (modalité 2), les salariés du secteur privé (modalité 3) et les aides familiaux, au sens juridique du terme, c'est-à-dire qui ne sont ni salariés, ni indépendants et travaillent sans être rémunérés avec un membre de leur famille (modalité 4).

La deuxième variable (NB_SALARIES) est utilisée pour opérer une distinction selon la taille de l'entité dirigée au sein des travailleurs indépendants.

Question n 2 : proposition de formulation multi-mode de la variable NB_SALARIES

[uniquement posée aux travailleurs indépendants : STATUT = 1]

Combien de salariés employez (ou employiez) vous ?

- 0 [modalité 1]
- 1 à 9 [modalité 2]
- 10 à 49 [modalité 3]
- 50 et plus [modalité 4]

Cette formulation fournit, sans appariement avec le répertoire Sirene, l'information permettant de distinguer la catégorie socio-professionnelle des chefs d'entreprise (CS 23) de celle des artisans (CS 21) et commerçants (CS 22). Au sein des chefs d'entreprise, elle rend par ailleurs possible la distinction de ceux employant 50 salariés ou plus, la seule maintenue au niveau détaillé des professions

La troisième et dernière variable (POSITION_PUBLIC_PRIVÉ) correspond à une fusion des variables de position professionnelle et de nature de l'employeur. Cette fusion, d'ores et déjà opérée par l'enquête de *Recensement*, se justifie par l'existence de modalités spécifiques à chacun des deux employeurs.

Question n 3 : proposition de formulation multi-mode de la variable POSITION_PUBLIC_PRIVÉ

Dans cet emploi, êtes-vous (étiez-vous) :

[modalités proposées aux salariés de la fonction publique : STATUT = 2]

- manoeuvre, ouvrier spécialisé ? [modalité 1]

- ouvrier qualifié, technicien d'atelier ?
[modalité 2]

- technicien ? [modalité 5]

- agent de catégorie C de la fonction publique ?* [modalité 7]

- agent de catégorie B de la fonction publique ? [modalité 8]

- agent de catégorie A de la fonction publique ? [modalité 9]

- dans une autre situation ? [modalité 10]

[modalités proposées aux salariés d'un autre employeur et aux aides familiaux : STATUT in (3,4)]

- manoeuvre, ouvrier spécialisé ? [modalité 1]

- ouvrier qualifié, technicien d'atelier ?
[modalité 2]

- employé de bureau, de commerce, de services ? [modalité 3]

- agent de maîtrise (y. c. administrative ou commerciale) [modalité 4]

- technicien ? [modalité 5]

- ingénieur, cadre d'entreprise ? [modalité 6]]

- dans une autre situation ? [modalité 10]

* la catégorie D étant ajoutée pour la profession et celle des parents.

La formulation proposée suit la hiérarchie des emplois, au moins partiellement, pour faciliter la compréhension des enquêtés. Pour les salariés de la fonction publique, les emplois techniques sont traités à part, en premier, de façon à être en miroir des positions équivalentes occupés par les salariés d'un autre employeur. Les modalités proposées permettent de coder, avec les libellés de profession⁵, les quatre principaux niveaux de qualification des emplois : des ouvriers et employés non qualifiés jusqu'aux ingénieurs et cadres, en passant par les ouvriers et employés qualifiés et les techniciens et agents de maîtrise.

⁵ Dans la nomenclature, le libellé de profession conserve une position première lorsqu'il s'agit de déterminer le niveau de qualification d'un emploi au sens du groupe ou de la catégorie socio-professionnelle.

Annexe 2 : proposition de version renouvelée du niveau détaillé de la nomenclature (P 2020)

Il s'agit de la seconde version du niveau détaillé de la P 2020 proposé par le groupe de travail sur la rénovation de la nomenclature socio-professionnelle. La première version a été présentée le 5 février 2019. Elle a été mise en ligne (sur le site internet du Cnis) et soumise à la discussion au cours des mois de février et mars 2019.

La féminisation des intitulés de rubriques sera effectuée une fois que les contours des rubriques seront stabilisés (*cf.* corps de la note, partie II.1).

Quelques indications pour aider à la lecture : la nomenclature est présentée catégorie par catégorie (à deux chiffres, avec parfois des intitulés ayant été modifiés pour tenir compte de l'évolution de leur composition), en distinguant ensuite les professions regroupées (deux chiffres, une lettre), niveau intermédiaire qui organise l'ensemble des professions renouvelées, les P 2020 (deux chiffres, une lettre, un chiffre). Pour chacune de ces P 2020, une estimation des effectifs en emploi de la rubrique et les codes P 2003 auxquels elle renvoie (en transcodage) ont été indiqués quand cela a été possible. Lorsque le transcodage n'est que partiel, et qu'une estimation a pu être réalisée, la P 2003 concernée est accompagnée d'un pourcentage indicatif.

10. Exploitants agricoles, forestiers, pêcheurs et aquaculteurs

10A Exploitants agricoles

- 10A1 Exploitants agricoles spécialisés en grandes cultures (100 000 ; 111a, 121a, 131a)
- 10A2 Maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes (20 000 ; 111b, 121b, 131b)
- 10A3 Viticulteurs, arboriculteurs fruitiers (60 000 ; 111c, 121c, 131c)
- 10A4 Éleveurs de bovins (100 000 ; une partie de 111d, 121d, 131d)
- 10A5 Éleveurs de moutons, chèvres, chevaux et autres herbivores (50 000 ; une partie de 111d, 121d, 131d)
- 10A6 Éleveurs de volailles, porcs et autres granivores (30 000 ; 111e, 121e, 131e)
- 10A7 Exploitants agricoles sans activité dominante ou autres (60 000 ; 111f, 121f, 131f)

10B Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux ou forestiers

- 10B1 Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux ou forestiers (22 000 ; 122a, 122b)

10C Patrons pêcheurs et aquaculteurs

- 10C1 Patrons pêcheurs et aquaculteurs (11 000 ; 122c)

21. Artisans

21A Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes

- 21A1 Entrepreneurs en parcs et jardins, paysagistes (31 000 ; 211j)

21B Artisans du bâtiment et des travaux publics

- 21B1 Artisans maçons (une partie du 211a)
- 21B2 Artisans charpentiers, couvreurs (211c ; une partie du 211b et du 211g)

- 21B3 Artisans menuisiers du bâtiment (une partie du 211b et du 211g)
- 21B4 Artisans plombiers, chauffagistes et climaticiens (45 000 ; 211d et les libellés de frigoristes)
- 21B5 Artisans électriciens du bâtiment (41 000 ; 211e)
- 21B6 Artisans de la peinture et des finitions du bâtiment (211f et une partie du 211a)
- 21B7 Artisans tout corps de métier du bâtiment, artisans des travaux publics (211h et les libellés généralistes du 211a)

21C Artisans de la mécanique, du travail des métaux et des autres fabrications

- 21C1 Garagistes, carrossiers et autres artisans réparateurs (64 000 ; 216a, 216b, 216c)
- 21C2 Artisans du travail des métaux et de la fabrication de machines (18 000 ; 212a, 212b, 212c, 212d)
- 21C3 Artisans de la couture, de l'habillement et du cuir (16 000 ; 213a)
- 21C4 Artisans d'art (14 000 ; 214e)
- 21C5 Artisans de l'ameublement, de l'impression et de fabrications diverses (47 000 ; 214a-214d, 214f)

21D Artisans de l'alimentation

- 21D1 Artisans bouchers, charcutiers (17 500 ; 215b, 215c et une partie du 215d)
- 21D2 Artisans boulangers, pâtisseries (36 000 ; 215a et une partie du 215d)

21E Artisans des services

- 21E1 Conducteurs de taxis, d'ambulances et autres entrepreneurs du transport individuel (39 000 ; 217a et une partie du 218a)
- 21E2 Transporteurs indépendants (routiers, fluviaux, maritimes ou aériens) (29 000 ; 217b et une partie du 218a)
- 21E3 Artisans coiffeurs (une partie 217c)
- 21E4 Esthéticiens et autres artisans des soins corporels (une partie 217c)
- 21E5 Artisans du nettoyage, de la récupération et des services divers (19 000 ; 217d, 217e et des libellés du 227d)

22. Commerçants et assimilés

22A Commerçants de produits alimentaires

- 22A1 Commerçants de produits alimentaires (82 000 ; 221a, 222a, 222b)

22B Commerçants de produits non alimentaires

- 22B1 Commerçants de biens d'équipement du foyer (50 000 ; 223a, 223b et une partie de 221b)
- 22B2 Commerçants de biens d'équipement de la personne (100 000 ; 223c, 223d, 223e, 223f, une partie de 221b)
- 22B3 Buralistes, marchands de presse et autres commerçants d'articles divers (28 000 ; 223g, 223h)

22C Exploitants de cafés, restaurants et hôtels

- 22C1 Exploitants de cafés ou de restaurants (120 000 ; 224a, 224b, une partie du 224d)
- 22C2 Exploitants d'hôtels et d'autres hébergements (40 000 ; 224c, une partie de 224d)

22D Intermédiaires et prestataires de service

- 22D1 Agents généraux et courtiers d'assurance indépendants (22 000 ; 226a)
- 22D2 Directeurs d'agence et gérants immobiliers indépendants (47 000 ; 226c)
- 22D3 Négociateurs immobiliers indépendants (une partie de 226c et de 225a)
- 22D4 Intermédiaires indépendants du commerce (une partie du 225a, du 221a et du 221b)
- 22D5 Gestionnaires d'autres établissements de service (50 000, une partie de 226b, 227a, 227b, 227c et 227d)
- 22D6 Indépendants d'autres prestations de service (150 000, une partie de 226b, 227a, 227b, 227c et 227d)

23. Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

23A Chefs d'entreprises de 50 salariés et plus

- 23A1 Chefs d'entreprise de 50 salariés et plus (43 000; 231a, 232a)

23B Chefs d'entreprises de 10 à 49 salariés

- 23B1 Chefs d'entreprise du bâtiment et des travaux publics, de 10 à 49 salariés (20 000; 233a)
- 23B2 Chefs d'entreprise de l'agriculture, de l'industrie et des transports, de 10 à 49 salariés (35000 ; 233b et une partie de la catégorie 23)
- 23B3 Chefs d'entreprise commerciale, de 10 à 49 salariés (47000 ; 233c)
- 23B4 Chefs d'entreprise de services, de 10 à 49 salariés (38000 ; 233d)

31. Professions libérales

31A Professions libérales de la santé

- 31A1 Médecins libéraux spécialistes (44 000 ; 311a)
- 31A2 Médecins libéraux généralistes (67 000 ; 311b)
- 31A3 Chirurgiens-dentistes (32 000 ; 311c)
- 31A4 Psychologues, psychanalystes, psychothérapeutes (non médecins) (49 000 ; 311d)
- 31A5 Vétérinaires (14 000 ; 311e)
- 31A6 Pharmaciens libéraux (30 000 ; 311f)

31B Professions libérales juridiques et techniques

- 31B1 Avocats (46 000 ; 312a)
- 31B2 Notaires (23 000 ; 312b)
- 31B3 Experts comptables et comptables agréés libéraux (14 000 ; 312c)
- 31B4 Conseillers et experts libéraux en études économiques, organisation et recrutement, gestion et fiscalité (50 000 ; 312d)
- 31B5 Ingénieurs conseils libéraux en études techniques (45 000 ; 312e)
- 31B6 Architectes libéraux (32 000 ; 312f)
- 31B7 Géomètres-experts, huissiers de justice et professions libérales diverses (13 000 ; 312g)

33. Cadres de la fonction publique

33A Cadres de direction de la fonction publique et magistrats

- 33A1 Cadres de direction de la fonction publique (de l'ordre 20 000 ; une redéfinition du 331a)
- 33A2 Magistrats (9 000 ; 333a)

33B Ingénieurs et cadres techniques de la fonction publique

- 33B1 Ingénieurs et cadres techniques de l'État (41 000 ; 332a, 451d, sans les ingénieurs militaires)
- 33B2 Ingénieurs et cadres techniques des collectivités locales et des hôpitaux publics (23 000 ; 332b)

33C Cadres administratifs de la fonction publique

- 33C1 Cadres administratifs de l'État (165 000 ; 333b, 333e)
- 33C2 Cadres administratifs des collectivités locales et des hôpitaux publics (170 000 ; 333f)

33D Officiers des Armées et de la Gendarmerie

- 33D1 Officiers des Armées et de la Gendarmerie (sauf généraux, ou grades équivalents) (26 000, 334a)

33E Responsables politiques et syndicaux

- 33E1 Personnes exerçant un mandat politique ou syndical (15 000 ; 335a)

34. Professeurs, professions scientifiques supérieures

34A Professionnels de l'enseignement secondaire général et technologique

- 34A1 Enseignants titulaires du secondaire général et technologique (3130 00 ; 341a)
- 34A2 Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire et inspecteurs (22 000 ; 341b)
- 34A3 Psychologues et conseillers de l'orientation scolaire et professionnelle (13 000 ; 343a)

34B Professionnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publique

- 34B1 Enseignants du supérieur (114 000 ; 342a)
- 34B2 Chercheurs de la recherche publique (96 000 ; 342e)

34C Médecins et pharmaciens salariés

- 34C1 Médecins hospitaliers sans activité libérale (84 000 ; 344a)
- 34C2 Médecins salariés non hospitaliers (18 000 ; 344b)
- 34C3 Internes en médecine, odontologie et pharmacie (36 000 ; 344c)
- 34C4 Pharmaciens salariés (53 000 ; 344d)

35. Professions de l'information, de l'art et des spectacles

35A Cadres de la documentation et du patrimoine

- 35A1 Documentalistes, bibliothécaires et autres cadres du patrimoine (12 000 ; 351a)

35B Journalistes et auteurs

35B1 Journalistes et assimilés (42 000 ; 352a)

35B2 Auteurs littéraires, scénaristes et dialoguistes (17 000 ; 352b)

35C Cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles

35C1 Cadres de la presse et de l'édition, responsables de la production et de la programmation audiovisuelle et des spectacles (38 000 ; 353a, 353b)

35C2 Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation audiovisuelle et des spectacles (33 000 ; 353c)

35D Artistes

35D1 Artistes plasticiens (31 000 ; 354a)

35D2 Artistes de la musique et du chant (33 000 ; 354b)

35D3 Artistes du théâtre, de la danse et des spectacles divers (33 000 ; 354c, 354d)

35D4 Professeurs d'art (hors établissement scolaire) et directeurs d'établissements d'enseignement artistique (50 000 ; 354g)

37. Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise

37A Cadres dirigeants administratifs, financiers, commerciaux des grandes entreprises

37A1 Cadres dirigeants des services administratifs, financiers et commerciaux des grandes entreprises (de l'ordre de 30 000 ; une redéfinition de 371a)

37B Cadres spécialistes des fonctions administratives et financières (hors banque, assurance, organismes de sécurité sociale)

37B1 Cadres chargés d'études économiques, financières, et commerciales (46 000 ; 372a)

37B2 Cadres de l'organisation ou du contrôle des services administratifs et financiers (77 000 ; 372b)

37B3 Cadres spécialistes des ressources humaines et du recrutement (66 000 ; 372c)

37B4 Cadres spécialistes de la formation (39 000 ; 372d, 372f)

37B5 Juristes (33 500 ; 372e (hors assurances et organismes de sécurité sociale))

37C Cadres généralistes des services administratifs et financiers

37C1 Cadres généralistes des services financiers ou comptables (90 000 ; 373a, 373c à l'exception des directeurs allant en 37A1)

37C2 Cadres généralistes des services administratifs (200 000 ; 373b, 373d à l'exception des directeurs allant en 37A1)

37D Cadres commerciaux et de la communication

37D1 Directeurs de magasins et cadres de l'exploitation du commerce de détail (60 000 ; 374a)

37D2 Acheteurs du commerce (une partie du 374b)

37D3 Cadres commerciaux (hors commerce de détail, banque et assurance) (200 000 ; 374c, 374d)

37D4 Chefs de produits et cadres du marketing (une partie du 374b)

37D5 Cadres de la communication, de la publicité et des relations publiques (44 000 ; 375a, 375b)

37E Cadres techniques et commerciaux de la banque, de l'assurance, des organismes de sécurité sociale et de l'immobilier

37E1 Directeurs d'agences de la banque et des assurances (54 500 ; 376d)

37E2 Cadres commerciaux de la banque et des assurances (63 500; 376c)

37E3 Cadres techniques de la banque et des assurances (94 500 ; 376a, 376b, 376e)

37E4 Cadres techniques des organismes de sécurité sociale (24 000 ; 376f)

37E5 Cadres de l'immobilier (42 500 ; 376g)

37F Cadres de l'hôtellerie et de la restauration

37F1 Cadres de l'hôtellerie et de la restauration (45 000 ; 377a)

38. Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

38A Cadres dirigeants techniques des grandes entreprises

38A1 Cadres dirigeants techniques des grandes entreprises (de l'ordre de 20 000; une redéfinition du 380a)

38B Ingénieurs et cadres techniques de l'agriculture, des eaux, des forêts

38B1 Ingénieurs et cadres techniques de l'agriculture, de la pêche, des eaux, des forêts (25 000 ; 381a, la protection des espaces naturels du 387f)

38C Ingénieurs et cadres techniques du BTP

38C1 Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics (50 000 ; 382a)

38C2 Architectes salariés (23 000 ; 382b)

38C3 Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics (51 000 ; 382c)

38D Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie

38D1 Ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement de l'industrie (264 000 ; 383a, 384a, 385a, 386a)

38D2 Ingénieurs et cadres de fabrication de l'industrie (125 000 ; 383b, 384b, 385b, 386d, 386e)

38E Ingénieurs et cadres techniques des transports (hors logistique)

38E1 Ingénieurs et cadres techniques de l'exploitation des transports (29 500 ; 389a)

38E2 Officiers et cadres navigants de l'aviation civile et de la marine marchande (20 000 ; 389b, 389c, une partie du 480b)

38F Ingénieurs et cadres techniques des fonctions connexes de la production

38F1 Acheteurs et cadres des achats du BTP et de l'industrie (28 400 ; 387a)

38F2 Ingénieurs et cadres de la logistique, de l'ordonnancement-planification et des méthodes de production (43 000 ; 387b, 387c, une partie du 387f)

38F3 Ingénieurs et cadres de contrôle-qualité (94 000 ; 387d, une partie du 387f)

38F4 Ingénieurs et cadres d'installation et de maintenance des équipements (49 000 ; 387e)

38F5 Ingénieurs commerciaux et cadres technico-commerciaux (90 000 ; 382d, 383c, 384c, 385c, 388d)

38G Ingénieurs et cadres techniques de l'informatique (349 000 ; 388a, 388b, 388c, 388e)

38G1 Chefs de projet, responsables informatiques et du conseil informatique

38G2 Ingénieurs et cadres d'étude, de recherche et développement informatique et de production des données

38G3 Ingénieurs et cadres d'exploitation, réseaux, systèmes, sécurité et support informatiques

42. Professions de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport

42A Enseignants du primaire et du secondaire professionnel, enseignants non titulaires

42A1 Enseignants titulaires du primaire (349 000 ; 421a, 421b)

42A2 Enseignants titulaires du secondaire professionnel (53 000 ; 422b, 422a)

42A3 Enseignants non titulaires du primaire et du secondaire (48 000 ; 422c, y compris les enseignants hors contrat et à domicile)

42B Personnels d'éducation et surveillance des élèves

42B1 Conseillers principaux d'éducation (17 000 ; 422d)

42B2 Surveillants scolaires et assistants d'éducation (126 000 ; 422e)

42C Personnels de la formation continue, de l'apprentissage de la conduite et du sport

42C1 Moniteurs d'écoles de conduite (22 000 ; 423a y compris les directeurs, donc une partie du 227b)

42C2 Formateurs (non cadres), documentalistes et assimilés (133 500 ; 423b, 425a, y compris les directeurs de centre de formation)

42C3 Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels (113 000 ; 424a)

43. Professions intermédiaires de la santé et du travail social

43A Infirmiers, sages-femmes et cadres de santé

43A1 Cadres de santé (28 000 ; 431a)

43A2 Sages-femmes (18 000 ; 431e)

43A3 Infirmiers libéraux (82 000 ; 431g)

43A4 Infirmiers spécialisés et puériculteurs salariés (40 000 ; 431b, 431c, 431d)

43A5 Infirmiers en soins généraux salariés (406 000; 431f)

43B Kinésithérapeutes et professionnels de la rééducation

43B1 Masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (71 000 ; 432a, 432b)

43B2 Orthophonistes, psychomotriciens, podologues et autres spécialistes de la rééducation (86 000 ; 432c, 432d)

43C Techniciens médicaux, professionnels de l'appareillage médical et de la pharmacie

43C1 Techniciens médicaux (88 000 ; 433a)

43C2 Opticiens, acousticiens et autres spécialistes de l'appareillage médical (60 000 ; 433b, 433c)

43C3 Préparateurs en pharmacie (75 000 ; 433d)

43D Travailleurs sociaux et socio-culturels

43D1 Directeurs et cadres du travail social et de l'animation socio-culturelle (48 000 ; 434a, 435a)

43D2 Assistantes sociales, conseillers en économie sociale et familiale (80 000; 434b, 434c)

43D3 Éducateurs spécialisés (120 000, 434d)

43D4 Moniteurs éducateurs (25 000, 434e)

43D5 Éducateurs techniques spécialisés, moniteurs d'ateliers (18 000, 434f)

43D6 Éducateurs de jeunes enfants (22 000, 434g)

43D7 animateurs socio-culturels et de loisirs (162 000, 435b)

44. Ministres du culte et religieux consacrés

44A Ministres du culte et religieux consacrés

44A1 Ministres du culte et religieux consacrés (20 000 ; 441a, 44a2)

45. Professions intermédiaires de la fonction publique (administration, sécurité)

45A Personnels intermédiaires administratifs de la fonction publique

45A1 Professions intermédiaires administratives de l'État (220 000 ; 451c, 451e, une partie du 451a et du 451b)

45A2 Professions intermédiaires administratives des collectivités locales et des hôpitaux (181 000 ; 451f)

45B Personnels intermédiaires de la police et des armées

45B1 Personnels de commandement de la police nationale et de l'administration pénitentiaire (15 000; 451b et une partie des 333e (les commandants))

45B2 Sous-officiers supérieurs de l'armée et de la gendarmerie (35 000 ; 452b)

46. Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises

46A Secrétaires de direction et maîtrise des services administratifs d'entreprise

46A1 Assistants et secrétaires de direction (non cadres) (156 000 ; 461a)

46A2 Maîtrise et techniciens des services financiers ou comptables (163 000 ; 461d)

46A3 Maîtrise et techniciens administratifs des services juridiques ou du personnel (135 000 ; 461e)

46A4 Maîtrise et techniciens administratifs des autres services administratifs (193 000 ; 461f)

46B Responsables (non cadres) de l'exploitation des magasins de vente, de l'administration commerciale et des achats

- 46B1 Responsables (non cadres) de magasins (101 000 ; 462a)
- 46B2 Responsables (non cadres) d'un secteur ou d'un rayon dans un commerce de détail (78 000 ; 462b)
- 46B3 Acheteurs (non cadres) et responsables des achats (35 000 ; 462c, acheteurs non cadres de 387a)
- 46B4 Responsables (non cadres) du marketing et de l'animation commerciale des magasins (38 000 ; 462d)
- 46B5 Autres professions intermédiaires des services commerciaux (43 000 et une part de 380 000; 462e et une partie des 451a, 451b, 463a, 463b, 463c, 463d)

46C Représentants et technico-commerciaux

- 46C1 Représentants, technico-commerciaux de la vente de biens auprès de professionnels (une part de 269 000; une partie des 463a, 463b et 463c)
- 46C2 Représentants, technico-commerciaux de la vente de services auprès des professionnels (une part de 195 000 ; une partie de 463a et 463d)
- 46C3 Représentants, technico-commerciaux auprès des particuliers (une part de 151 000 ; une partie de 463a et 463e)

46D Techniciens et chargés de clientèle de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

- 46D2 Techniciens des opérations bancaires et des assurances (21 000 et une part de 85 000 ; 467b et une partie de 467c)
- 46D1 Chargés de clientèle de la banque et des assurances (91 000 et une part de 85 000 ; 467a et une partie de 467c)
- 46D3 Techniciens des organismes de sécurité sociale (36 000 ; 467d)

46E Professions intermédiaires de la création artistique et de la communication

- 46E1 Assistants de la communication, de la publicité et des relations publiques (56 000 ; 464a, 464b)
- 46E2 Graphistes et autres professions intermédiaires des arts graphiques, de la mode et de la décoration (102 000 ; 465a)
- 46E3 Photographes et assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (indépendants ou salariés) (67 000 ; 465b, 465c)

46F Professions intermédiaires des transports et du tourisme

- 46F1 Responsables (non cadres) administratifs et commerciaux des transports de voyageurs ou de marchandises (67 000 ; 466a, 466b)
- 46F2 Responsables (non cadres) d'exploitation des transports de voyageurs et de marchandises (42 000 ; 466c et les agents de circulation de transports de voyageurs 466a)

46G Professions intermédiaires de l'hôtellerie et de la restauration

- 46G2 Responsables (non cadres) de l'accueil et des services de l'hôtellerie-restauration (43 000 et une part de 25 000 ; 468a et les libellés accueil service du 468b)

46G1 Responsables (non cadres) de la gestion des établissements de l'hôtellerie-restauration (22 000 et une part de 25 000 ; 488a et les libellés gestion du 468b)

47. Techniciens

47A Techniciens de l'agriculture, de la pêche, des eaux et des forêts

47A1 Techniciens de l'agriculture, de la pêche, des eaux et des forêts (41 000 ; 471a, 471b, une partie du 477d)

47B Techniciens du BTP (170000 ; 472a, 472b, 472c, 472d)

47B1 Dessinateurs BTP, géomètres, topographes et métreurs

47B2 Autres techniciens du BTP

47C Techniciens de l'industrie manufacturière

47C1 Dessinateurs industriels (41 000 ; 473a, 474a)

47C2 Techniciens de recherche et développement (une part de 145 000 ; une partie des 473b, 474b et 475a)

47C3 Techniciens de production (une part de 21 000 ; une partie des 473c, 474c, 475b, 476a et 476b)

47D Techniciens des fonctions connexes de la production

47D1 Techniciens de la logistique, de l'ordonnancement-planification et des méthodes de production (32 000 et une part de 150 000 ; 477a et une partie des 473b, 474b et 475a, une partie de 477d et les logisticiens du 466c)

47D2 Techniciens du contrôle-qualité (une part de 210 000 ; une partie des 473c, 474c, 475b, 476a et 476b, une partie de 477d)

47D3 Techniciens d'installation et de maintenance des équipements (145 000 ; 477b, 477c)

47E Techniciens de l'informatique (154 000 ; 478a-478d)

47E1 Techniciens d'études, de développement informatique et de production des données

47E2 Techniciens d'exploitation, réseaux, systèmes, sécurité et support informatique

47F Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement

47F1 Techniciens des laboratoires de recherche publique ou de l'enseignement (29 000 ; 479a)

48. Agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)

48A Agents de maîtrise de l'agriculture, des eaux et forêts

48A1 Agents d'encadrement de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche (18 000 ; 480a et une partie du 480b)

48B Agents de maîtrise du BTP

48B1 Conducteurs de travaux (non cadres), chefs de chantier (81 000 ; 481a, 481b)

48C Agents de maîtrise de l'industrie

48C1 Agents de maîtrise en fabrication industrielle (173 500 ; de 482a à 484b, 485b)

48C2 Agents de maîtrise et techniciens en production et distribution d'énergie, eau, chauffage (36 000 ; 485a)

48D Agents de maîtrise en installation et maintenance

48D1 Agents de maîtrise en installation et maintenance (132 000 ; 486a, 486d, 486e)

48E Responsables (non cadres) d'entrepôt, de magasinage et de manutention

48E1 Responsables (non cadres) du magasinage, de l'emballage et de la logistique (102 500 ; 487a, 487b)

48F Agents de maîtrise de la restauration

48F1 Chefs de cuisine et responsables de production en restauration (28 000 ; 488a)

52. Employés administratifs de la fonction publique, agents de service et auxiliaires de santé

52A Employés administratifs de la fonction publique (745 000 ; 521a, une partie du 521b, 522a, 523a, 524a)

52A1 Employés administratifs d'accueil et de guichet de la fonction publique

52A2 Secrétaires de la fonction publique

52A3 Autres employés administratifs de la fonction publique

52A4 Facteurs et employés du service universel du courrier (une part de 150 000 ; une partie du 521a)

52B Agents de service de la fonction publique (900 000 ; 525a, 525b, 525c, 525d)

52B1 Agents de service du nettoyage et de l'entretien (État, collectivités territoriales)

52B2 Agents de service de l'accueil et de la restauration (État, collectivités territoriales)

52B3 Agents de service hospitaliers (325 000 ; 525d)

52C Aides-soignants et professions assimilées

52C1 Aides-soignants (420 000 ; 526a)

52C2 Assistants dentaires, médicaux et vétérinaires, aides de techniciens médicaux (60 000 ; 526b)

52C3 Auxiliaires de puériculture (88 000 ; 526c)

52C4 Agents spécialisés de crèche et des écoles maternelles (75 000, soit la moitié de 525a)

52C5 Aides médico-psychologiques et assimilés (57 000 ; 526d)

52C6 Ambulanciers (53 000 ; 526e)

53. Policiers, militaires, pompiers et agents de sécurité privés

53A Agents de police et de surveillance pénitentiaire

53A1 Personnels d'encadrement et d'application de la police nationale (95 000 ; 531a)

53A2 Agents des polices municipales (22 000 ; 531b)

53A3 Personnels d'encadrement et d'application de l'administration pénitentiaire (22 000 ; 531c)

53B Militaires

53B1 Gendarmes (75 000 ; 532a)

53B2 Sous-officiers subalternes de l'armée (30 000 ; 532b)

53B3 Militaires du rang (95 000 ; 532c)

53C Agents de sécurité civile

53C1 Pompiers (50 000 ; 533a et une partie du 533b)

53D Agents de sécurité et surveillance privées

53D1 Agents de sécurité et surveillance privées (170 000 ; 534a, 534b)

54. Employés administratifs d'entreprise

54A Employés de l'accueil, du secrétariat et de la comptabilité

54A1 Agents, hôtes d'accueil et standardistes (80 000 ; 541a, 541d)

54A2 Secrétaires, employés de la bureautique (381 000 et une partie de 25 000 ; 542b, 542b et une partie de 544a)

54A3 Employés des services comptables et financiers (hors banque, assurance, organismes de sécurité sociale) (295 000 ; 543a)

54B Employés de la banque, des assurances et des organismes de sécurité sociale

54B1 Employés commerciaux de la banque et des assurances (93 000 et une part de 59 000 ; 545b et une partie du 545c)

54B2 Employés techniques de la banque et des assurances (50 000 et une part de 59 000 ; 545a et une partie du 545c)

54B3 Employés techniques des organismes de sécurité sociale (58 000 ; 545d)

54C Employés du transport et du tourisme

54C1 Contrôleurs, hôtesses de l'air, stewards et autres agents d'accompagnement des transports (32 000 ; 546a, 546d, 546e)

54C2 Employés des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme (28 000 ; 546b)

54C3 Employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises et de la logistique (43000 ; 546c)

54D Autres employés administratifs d'entreprise

54D1 Employés administratifs des services commerciaux (60 000 ; une partie de 543d et de 556a)

54D2 Autres employés administratifs d'entreprise (220 000-330 000 ; une partie de 543d)

55. Employés de commerce

55A Vendeurs en produits alimentaires

55A1 Vendeurs en produits alimentaires (159 000 ; 554a et une partie de 556a)

55B Vendeurs en produits non alimentaires

55B1 Vendeurs de biens d'équipement du foyer (101 000 ; 554b, 554c et les libellés jardinage animalerie du 554f, une partie de 556a)

55B2 Vendeurs en produits de beauté, culture, loisirs (103 000 ; 554d, 554f, 554g, une partie de 556a)

55B3 Vendeurs en habillement et articles de sport (151 000 ; 554e, une partie de 556a)

55B4 Vendeurs de tabac, de presse et autres vendeurs spécialisés (45 000 ; 554h, 554j, une partie de 556a)

55C Vendeurs non spécialisés

55C1 Vendeurs non spécialisés (184 000 ; 553a, une partie de 556a)

55D Caissiers, employés de libre-service

55D1 Caissiers du commerce (207 000 ; 552a)

55D2 Employés de libre-service du commerce (90 000 ; 551a)

55E Télévendeurs et téléconseillers

55E1 Télévendeurs et conseillers de relation clients à distance (52 000 ; 555a)

56. Personnels des services directs aux particuliers

56A Employés de cafés, restaurants et hôtels

56A1 Serveurs (232 000 ; 561a)

56A2 Employés polyvalents de la restauration et aides de cuisine (106 000 ; 561d)

56A3 Employés d'accueil et de réception de l'hôtellerie-restauration (33 000 ; 561e)

56A4 Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie (56 000 ; 561f)

56B Employés des soins corporels

56B1 Coiffeurs (72 000 ; 562b)

56B2 Esthéticiens et autres employés des soins corporels (32 000 ; 562a)

56C Assistants maternels, gardes d'enfants, assistants familiaux

56C1 Assistants familiaux, familles d'accueil (50 000, une partie de 563a)

56C2 Assistants maternels agréés (400 000, une partie de 563a)

56C3 Autres employés de la garde d'enfant salariés de particulier (40 000, une partie de 563a)

56D - Aides à domicile, aides ménagers, accueillants familiaux

56D1 Auxiliaires de vie sociale, accueillants familiaux (100 000, une partie de 563b)

56D2 Autres employés d'aide à domicile (400 000, une partie de 563b)

56E – Aides domestiques, concierges

56E1 Employés de maison et personnels de ménage chez des particuliers (171 000 ; 563c)

56E2 Concierges et gardiens d'immeuble d'habitation (54 000 ; 564a)

56F *Autres employés des services aux particuliers*

56F1 *Autres employés des services aux particuliers (28 000 ; 564b)*

62. Ouvriers qualifiés de type industriel

62A Ouvriers qualifiés du BTP et des industries extractives (146 000)

62A1 *Ouvriers qualifiés du travail du béton (621b, une partie de 621f, une partie de 621a)*

62A2 *Conducteurs qualifiés d'engins de chantier du BTP (621c, une partie de 621f, une partie de 621a)*

62A3 *Autres ouvriers qualifiés des travaux publics et des industries d'extraction (621e, 621d, une partie de 621f, 621g, 624d, une partie de 621a)*

62B Ouvriers qualifiés de l'électricité, de l'électronique, de la mécanique et du travail des métaux

62B1 *Câbleurs en électricité et électronique (49 000 ; 622b)*

62B2 *Mécaniciens monteurs et ajusteurs qualifiés (100 000 ; 624a, 624g)*

62B3 *Ouvriers qualifiés d'usinage des métaux et moulistes qualifiés (83 000 ; 623f, 623g)*

62B4 *Ouvriers qualifiés du traçage, découpage, formage et soudage des métaux (86 000, 623a, 623b, 623c)*

62C Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires, de la métallurgie, de la chimie, de la production des matériaux, de l'eau et de l'énergie

62C1 *Ouvriers qualifiés des industries agro-alimentaires (127 000 ; 625d, 625e)*

62C2 *Ouvriers qualifiés de la métallurgie, de la production verrière et des matériaux de construction (49 000 ; 626b)*

62C3 *Ouvriers qualifiés de la chimie, de la plasturgie et des matériaux composites (78 000 ; 625c)*

62C4 *Ouvriers qualifiés de l'eau, de l'énergie et du traitement des déchets (19 000 ; 625h, 628e)*

62D Ouvriers qualifiés du travail des matériaux souples et des autres industries

62D1 *Ouvriers qualifiés du textile, de l'habillement et du cuir (24 000 ; 627a, 627b, 627c)*

62D2 *Ouvriers qualifiés du bois et de la fabrication de papier-carton (77 000 ; 626c, 627d)*

62D3 *Ouvriers qualifiés de la composition, de l'impression et du façonnage du papier-carton (43 000 ; 627e, 627f)*

62E Ouvriers qualifiés des fonctions transverses de l'industrie

62E1 *Conducteurs de lignes de production (15 000 ; 625a, 626a, 622a et les libellés de conducteurs de lignes)*

62E2 *Régleurs qualifiés d'équipements de fabrication (25 000 ; 628c, 628d)*

62E3 *Ouvriers qualifiés des traitements thermiques et de surface (13 000 ; 624f)*

62E4 *Ouvriers qualifiés de contrôle et d'essais et de laboratoire [hors santé, hors imprimerie] (42 000 ; 625b, 628f, 622g, 624e)*

62E5 *Ouvriers qualifiés de maintenance et d'entretien des équipements industriels (100 000 ; 628a, 628b)*

63. Ouvriers qualifiés de type artisanal

63A Ouvriers des parcs et jardins, ouvriers paysagistes

63A1 Jardiniers et agents des espaces verts (142 000 ; 631a)

63B Ouvriers qualifiés du bâtiment

63B1 Maçons et ouvriers qualifiés du travail de la pierre (170 000 ; 632a (moins les carreleurs, plaquistes, les plâtriers), 632b)

63B2 Charpentiers et couvreurs qualifiés (55 000 ; 632c, 632e)

63B3 Menuisiers du bâtiment et monteurs qualifiés (632d ; 632j)

63B4 Plombiers, chauffagistes et climaticiens qualifiés (74 000 ; 632f (et les frigoristes))

63B5 Électriciens qualifiés d'installation, de maintenance et de réparation (99 000 ; 633a, 633b, 633d)

63B6 Peintres et ouvriers qualifiés de la finition du bâtiment (79 000 ; 632g, 632h)

63B7 Ouvriers qualifiés d'entretien général des bâtiments (67 000, 632k)

63C Ouvriers qualifiés de la mécanique, du travail des métaux et des autres fabrications

63C1 Carrossiers qualifiés d'automobiles (38 000 ; 634a)

63C2 Réparateurs qualifiés de véhicules et mécaniciens d'entretien (109 000 ; 633c, 634c, 634d)

63C3 Métalliers, serruriers, ouvriers qualifiés du travail des métaux (34 000 ; 634b, 637a)

63C4 Couturiers, ouvriers qualifiés des autres fabrications, divers (30 000 ; 635a, 637d)

63D Ouvriers qualifiés de l'artisanat alimentaire

63D1 Bouchers, charcutiers (50 815 ; 636a-636b)

63D2 Boulangers, pâtisseries (71 318 ; 636c)

63E Ouvriers qualifiés de la restauration

63E1 Cuisiniers et ouvriers qualifiés de la restauration (225 000 ; 636d)

63F Ouvriers qualifiés de l'art et des spectacles

63F1 Ouvriers d'arts, ouvriers et techniciens des spectacles (25 000 ; 637b, 637c)

64. Conducteurs de véhicules de transport, chauffeurs-livreurs et coursiers

64A Conducteurs de véhicules de transport de personnes

64A1 Conducteurs routiers de transport en commun (120 000 ; 641b)

64A2 Conducteurs salariés de taxi et d'autres véhicules de transport individuel (30 000 ; 642a, 642b)

64B Conducteurs de véhicules de transport de marchandises et livreurs

64B1 Conducteurs routiers et grands routiers (300 000 ; 641a)

64B2 Chauffeurs-livreurs, conducteurs du ramassage de déchet (110 000 ; une partie du 643a, 644a)

64B3 Coursiers, livreurs et distributeurs à domicile (60 000 ; une partie du 643a)

65. Conducteur d'engins, magasiniers, caristes et ouvriers du transport (non routier)

65A Grutiers, pontiers, dockers

65A1 Grutiers, pontiers, dockers (25 000 ; 651a, 651b, 652b)

65B Ouvriers qualifiés du magasinage et de la gestion de stocks

65B1 Magasiniers (une partie de 235 000 ; une partie du 653a (hors libellés de caristes))

65C Ouvriers qualifiés de la manutention

65C1 Caristes et ouvriers qualifiés de la manutention (137 000 et une partie de 235 000 ; 652a, une partie du 653a)

65D Autres ouvriers qualifiés du secteur des transports

65D1 Conducteurs de trains, matelots de la marine marchande (38 000 ; 654a, 656a)

65D2 Ouvriers qualifiés sédentaires d'exploitation des transports (15 000 ; 655a)

67. Ouvriers non qualifiés de type industriel

67A Ouvriers non qualifiés des travaux publics et des industries extractives

67A1 Ouvriers non qualifiés des travaux publics et des industries extractives (78 000 ; 671a, 671b)

67B Ouvriers non qualifiés de l'électricité, de l'électronique, de la mécanique et du travail des métaux

67B1 Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique (23 000 ; 672a)

67B2 Ouvriers non qualifiés de montage, contrôle en mécanique et travail des métaux (107 000 ; 673c hors soudeurs)

67B3 Ouvriers non qualifiés du traçage, découpage, formage et soudage des métaux (44 000 ; 673a, 673b, soudeurs du 673c)

67C Ouvriers non qualifiés des industries agro-alimentaires, de la métallurgie, de la chimie, de la production des matériaux

67C1 Ouvriers non qualifiés de l'agro-alimentaire (93 000 ; 674b, 674c)

67C2 Ouvriers non qualifiés de la métallurgie, de la production verrière et des matériaux de construction (28 000 ; 674d)

67C3 Ouvriers non qualifiés de la chimie, de la plasturgie et des matériaux composites (46 000 ; 674a)

67D Ouvriers non qualifiés du travail des matériaux souples et des autres industries

67D1 Ouvriers non qualifiés du textile, de l'habillement et du cuir (27 000 ; 675a)

67D2 Ouvriers non qualifiés du bois, de la fabrication de papier-carton, de l'imprimerie, de la presse et de l'édition (33 000 ; 674e, 675b, 675c)

67E Ouvriers non qualifiés des fonctions transverses de l'industrie

67E1 Ouvriers non qualifiés de la réception et de l'expédition (191 000 ; 676c)

67E2 Manutentionnaires et déménageurs non qualifiés (155 000 ; 676a, 676b)

67E3 Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports (21 000 ; 676d)

68. Ouvriers non qualifiés de type artisanal

68A Ouvriers non qualifiés du bâtiment

68A1 Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment (90 000 ; 681a)

68A2 Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment (126 000 ; 681b)

68B Ouvriers non qualifiés de la mécanique, du travail des métaux et des autres fabrications

68B1 Ouvriers non qualifiés de la mécanique et du travail des métaux (58 000 ; 682a)

68B2 Ouvriers non qualifiés des autres fabrications, divers (44 000 ; 685a)

68C Apprentis de l'alimentation

68C1 Apprentis de l'alimentation (33 000 ; 683a)

68D Ouvriers non qualifiés du nettoyage, de l'assainissement et du traitement des déchets

68D1 Ouvriers non qualifiés du nettoyage (368 000 ; 684a, ouvriers blanchisseurs et de pressing du 685a)

68D2 Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets (46 000 ; 684b)

69. Ouvriers agricoles, forestiers, de la pêche et de l'aquaculture

69A Ouvriers agricoles

69A1 Ouvriers agricoles de grandes cultures et de polyculture-élevage (35 000 ; 691a (partie), 691e (partie))

69A2 Ouvriers du maraîchage, de l'horticulture et des pépinières (30 000 ; 691c, 691e (partie))

69A3 Ouvriers de la viticulture et de l'arboriculture fruitière (60 000 ; 691d, 691e (partie))

69A4 Ouvriers de l'élevage (40 000 ; 691b, 691e (partie))

69B Ouvriers de la sylviculture et de l'exploitation forestière

69B1 Ouvriers de la sylviculture et de l'exploitation forestière (20 000 ; 691a (partie), 691f)

69C Marins pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture

69C1 Marins pêcheurs et ouvriers de l'aquaculture (13 000 ; 692a)

Annexe 3 : proposition d'agrégats complémentaires aux professions, catégories et groupes socio-professionnels

En simplifiant le codage de la nomenclature par l'utilisation de libellés standardisés, le projet permet de proposer de nouveaux agrégats de diffusion qui, labellisés par l'Insee, constituent des grilles d'analyse complémentaires aux agrégats historiques, qui sont demeurés inchangés.

Les classes et sous-classes d'emploi

Le premier est un nouveau mode d'agrégation des professions prenant en compte le statut, le secteur et la nature du contrat : les classes et sous-classes d'emploi fournissent ainsi une grille de lecture originale de la structure des emplois, avec une segmentation et une hiérarchisation des indépendants et des salariés, et la mise en évidence des clivages liés à la nature de l'employeur et au type de contrat de travail.

La grille des classes et sous-classes d'emploi

I. Emplois indépendants
I1. Emplois indépendants de niveau supérieur
I2. Emplois indépendants de niveau intermédiaire
I3. Emplois de petits indépendants, avec des salariés
I4. Emplois de petits indépendants, sans salariés
A. Emplois salariés de niveau supérieur
A1. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation technique, en CDI
A2. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation tertiaire, en CDI
A3. Emplois salariés de niveau supérieur, titulaires de la fonction publique
A4. Emplois salariés de niveau supérieur, en contrat à durée limitée
B. Emplois salariés de niveau intermédiaire
B1. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation technique, en CDI
B2. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation tertiaire, en CDI
B3. Emplois salariés de niveau intermédiaire, titulaires de la fonction publique
B4. Emplois salariés de niveau intermédiaire, en contrat à durée limitée
C. Emplois salariés qualifiés
C1. Emplois salariés qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
C2. Emplois salariés qualifiés d'orientation employée, en CDI
C3. Emplois salariés qualifiés, titulaires de la fonction publique
C4. Emplois salariés qualifiés en contrat à durée limitée
D. Emplois salariés peu qualifiés
D1. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
D2. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation employée, en CDI
D3. Emplois salariés peu qualifiés, titulaires de la fonction publique
D4. Emplois salariés peu qualifiés, en contrat à durée limitée (ou auprès de particuliers)

Note de présentation : la classe I a été conçue de façon symétrique aux quatre classes suivantes (A, B, C, D), qui ne comportent que des salariés et des fonctionnaires. Aussi, pour mener des analyses prenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale, il est possible de mettre I1 avec la classe A, I2 avec la classe B, I3 avec la classe C et I4 avec la classe D.

Cette grille est construite à partir des professions (la P 2020, mais aussi la P 2003 à des fins d'analyse rétrospective), des variables « annexes » servant usuellement à coder la nomenclature ainsi que d'une variable additionnelle, le type de contrat de travail, dont une formulation harmonisée est proposée ci-dessous.

Question n 4 : proposition de formulation multi-mode de la variable CONTRAT, suivant l'exemple actuel du bulletin du recensement

Quel est (quel était) votre type de contrat ou d'emploi ?

- Emploi sans limite de durée, CDI (contrat à durée indéterminée), titulaire de la fonction publique [modalité 1],
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation [modalité 2],
- Placé par une agence d'intérim [modalité 3],
- Stage rémunéré en entreprise [modalité 4],
- Emploi aidé (contrat unique d'insertion, d'initiative emploi, d'accompagnement dans l'emploi, avenir, etc.) [modalité 5],
- Autre emploi à durée limitée, CDD (contrat à durée déterminée), contrat court, saisonnier, vacataire, etc. [modalité 6].

Ainsi construite, l'ensemble des classes et sous-classes d'emploi fournit une grille d'analyse complémentaire aux agrégats historiques en étant plus équilibrée sur l'ensemble du spectre social (en raison de la gradation plus régulière qu'elle propose selon le niveau de qualification) et en donnant à voir des pans jusqu'à présent peu représentés dans les nomenclatures de position sociale, avec les fractions précaires de chaque classe d'emploi.

La PCS « Ménage »

La proposition de construire une catégorisation socio-professionnelle au niveau du ménage entend répondre aux limites de l'utilisation de la personne de référence du ménage, limites pointées par nombre des acteurs rencontrés dans le cadre de la mission d'état des lieux.

L'agrégat est construit à partir des groupes socio-professionnels des adultes qui composent le ménage et quels que soient leur nombre, genre et statut d'activité, de façon à permettre son utilisation sur l'ensemble de la population (ménages complexes comme simples, actifs comme inactifs) et de façon rétrospective. S'appuyant sur des analyses statistiques, il rend compte des proximités et distances sociales entre ménages, du point de vue des ressources (économiques, scolaires, sociales, etc.) dont ils disposent, et non des présupposés normatifs, comme le sont les préférences données *a priori* à une position au regard du sexe (l'homme) ou de l'âge (le plus vieux), etc. Pour permettre une utilisation dans des publications adressées au grand public, les intitulés renvoient le plus simplement et lisiblement possible aux groupes socio-professionnels des adultes du ménage.

La grille des groupes et sous-groupes de ménages (la PCS « Ménage »)

- I. Ménages à dominante cadre**
 - A. Cadres homogames
 - B. Cadres avec intermédiaires
- II. Ménages à dominante intermédiaire et cadre**
 - A. Cadres avec employés, ouvriers
 - B. Cadres avec inactifs ou vivant seuls
 - C. Intermédiaires ou cadres avec petits indépendants
 - D. Intermédiaires homogames
- III. Ménages à dominante employée et intermédiaire**
 - A. Intermédiaires avec employés, ouvriers
 - B. Intermédiaires avec inactifs ou vivant seuls
 - C. Employés homogames
- IV. Ménages à dominante indépendante**
 - A. Petits indépendants homogames, avec inactifs ou vivant seuls
 - B. Petits indépendants avec employés, ouvriers
- V. Ménages à dominante ouvrière**
 - A. Ouvrier avec employé
 - B. Ouvriers homogames
- VI. Employés, ouvriers et inactifs avec inactifs ou vivant seuls**
 - A. Employés avec inactifs ou vivant seuls
 - B. Ouvriers avec inactifs ou vivant seuls
 - C. Inactifs homogames ou vivant seuls

Bien qu'elle ne soit pas stratifiée par construction, la PCS « Ménage » fournit une grille de lecture largement hiérarchisée de l'ensemble de la population, où les ménages à dominante indépendante occupent une position de pivot entre les catégories moyennes et supérieures et les catégories populaires. Elle rend compte de la singularité des ménages ne comportant qu'un actif ou retraité et différencie les ménages selon que leurs membres ont, ou non, la même position sociale. Elle est ainsi plus riche que la grille constituée des groupes socio-professionnels de la personne de référence, y compris lorsque celle-ci est identifiée comme étant la principale apporteuse de ressources du ménage. Possible à coder de façon homogène et rétrospective dans toutes les sources, y compris les enquêtes *Emploi* et le *Recensement*, la PCS « Ménage » proposée permet d'envisager des analyses originales dans de très nombreux domaines (ségrégation spatiale, situation démographique, mobilité sociale, éducation, consommation, etc.).

Des exemples de regroupements *ad-hoc* de professions

Quatre agrégats *ad-hoc* complémentaires aux professions, catégories et groupes socio-professionnels sont proposés afin de permettre l'analyse de domaines professionnels transversaux aux rubriques de la nomenclature : les professions d'enseignants, du numérique, « vertes » et de l'élite socio-professionnelle. Ces agrégats ne sont pas exclusifs d'autres, qui pourraient être constitués à la suite du projet de rénovation. Ils illustrent la souplesse offerte par la collecte de libellés sur liste en matière d'analyse et de labellisation statistique de regroupements suscités par des acteurs sociaux, des équipes de recherche, des acteurs institutionnels. A titre d'illustration, six familles de professions du numérique sont proposées, dont la liste précise est indiquée ci-dessous.

Les libellés des six familles de professions numériques

Familles	Libellés de professions	PCS 2003	PCS 2020	Nombre d'observations (EAR 2015)
Métiers de l'informatique, des systèmes d'information	Architecte des systèmes d'information	388c	38G3	111
	Chargé de pilotage système d'informations (PMO)	388c	38G3	0
	Assistant fonctionnel des systèmes d'information	388c	38G3	12
	Auditeur SSI	388b	38G3	12
	Manager de la Sécurité et des Risques de l'Information	388b	38G3	5
	Ingénieur en informatique	388a	38G1	3123
	Informaticien	388a / 478a / 332a	38G1 / 47E1 / 33B1	4042
	Développeur informatique	388a / 478a / 332a	38G1 / 47E1 / 33B1	859
	Analyste programmeur	388a / 478a / 332a	38G1 / 47E1 / 33B1	643
	Concepteur informatique	388a / 478a / 332a	38G1 / 47E1 / 33B1	67
	Gestionnaire d'application	388a / 478a / 332a	38G1 / 47E1 / 33B1	53
	Développeur d'application informatique	388a / 478a / 332a	38G1 / 47E1 / 33B1	23
	Intégrateur d'application informatique	388e	38G3	24
	Ingénieur intégration de système	388e	38G3	20
	Intégrateur web	388e	38G3	64
	Consultant ERP	388a / 478a / 332a	38G1 / 47E1 / 33B1	69
	Responsable d'application informatique	478a	47E1	201
	Coach agile	388c	38G2	7
	Scrum master	388c	38G2	7
	Architecte technique informatique	388c	38G1	18
	Architecte système informatique	388c	38G1	201
	Responsable d'études informatiques	388a	38G1	28
	Ingénieur d'études en informatique	388a	38G1	284
	Chef de projet maîtrise d'ouvrage informatique	388c	38G2	9
	Chef de projet télécoms	388c	38G2	54
	Chef de projet maîtrise d'œuvre informatique	388c	38G2	15
	Intégrateur d'exploitation informatique	388b / 478c	38G3 / 47E2	8

	Technicien support utilisateurs en informatique	388b / 478c	38G3 /47E2	148
	Technicien en téléassistance en informatique	388b / 478c	38G3 /47E2	40
	Technicien support de proximité en informatique	388b / 478c	38G3 /47E2	17
	Assistant bureautique	478c	47E2	16
	Correspondant informatique	478c	47E2	68
	Testeur informatique	388a / 478a / 332a	38G1 / 47E1 / 33B1	25
	Technicien d'exploitation informatique	388b / 478c	38G3 /47E2	49
	Administrateur de système d'information	388c	38G3	91
	Administrateur de site internet	388c	38G3	10
	Administrateur de bases de données	388c	38G3	115
	Ingénieur base de données	388c	38G3	29
	Technicien de maintenance de réseaux informatiques	478d	47E2	17
	Technicien fibre optique	478d	47E2	77
	Ingénieur Systèmes et Réseaux	388e	38G3	187
	Développeur réseau	478d / 388e	47E2 / 38G3	33
Infrastructure Réseaux, télécommunications	Consultant réseaux	478d / 388e	47E2 / 38G3	28
	Administrateur réseau de télécommunications	478d / 388e	47E2 / 38G3	11
	Administrateur de réseau informatique	478d / 388e	47E2 / 38G3	84
	Architecte d'entreprise	478d / 388e	47E2 / 38G3	22
	Architecte réseau (télécom, informatique)	478d / 388e	47E2 / 38G3	67
	Responsable Télécoms	388e	38G3	49
	Administrateur réseau de télécommunications	478d / 388e	47E2 / 38G3	17
		Data Analyst	388a / 332a	38G1 / 33B1
Métiers de l'analyse de données et de l'intelligence artificielle	Analyste/ingénieur Big Data	388a / 332a	38G1 / 33B1	37
	Data Miner	388a / 332a	38G1 / 33B1	7
	Data Scientist	388a / 332a	38G1 / 33B1	16
	Géomaticien	388a / 332a	38G1 / 33B1	97
	Data Engineer	388a / 332a	38G1 / 33B1	31
	Ingénieur data-warehouse	388a / 332a	38G1 / 33B1	14
	Ingénieur de stockage	388a / 332a	38G1 / 33B1	12
	Ingénieur en intelligence artificielle	388a / 332a	38G1 / 33B1	0

	Directeur artistique - jeux vidéos	353c	35C2	0
	Directeur artistique web	353c	35C2	8
	Dessinateur de presse	354a	35D1	4
	Infographiste	354a	35D1	827
	Intégrateur graphiste	354a	35D1	1
	Webdesigner	354a	35D1	287
	Concepteur multimédia	375a	37D5	18
	Concepteur/Rédacteur publicitaire	375a	37D5	9
	Community manager	375b	37D5	130
	Marketeur digital	375b	37D5	2
	Concepteur/développeur de jeux vidéos	388a	38G1	7
Les métiers de la communication, de l'interface utilisateur et de la création numérique	Décorateur graphiste	465a	46E2	17
	Designer graphique	465a	46E2	79
	Dessinateur en publicité	465a	46E2	3
	Graphiste 2D/3D	465a	46E2	125
	Graphiste concepteur	465a	46E2	18
	Intégrateur multimédia	465a	46E2	2
	Vidéographe	465a	46E2	20
	Animateur 2D/3D	465a	46E2	31
	Animateur web	465a	46E2	12
	Modeleur 3D	465a	46E2	6
	Modélisateur 3D	465a	46E2	0
	Réalisateur multimédia	465a	46E2	8
	Webcommercial	465a	46E2	13
	Webmaster	478a	47E1	377
	Traffic manager	464a	46E1	32
	Rédacteur web	543d	54D1	75
Les métiers du management et de la stratégie	Chefs de projets informatiques	388c	38G3	1790
	Directeur de projets informatiques	388c	38G3	112
	Directeur Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)	388c	38G3	4
	Directeur informatique	388c	38G3	434

	Product owner	388c	38G3	7
	Responsable sécurité informatique/SSI	388c	38G3	185
	Software Asset Manager	388c	38G3	3
	Ressource manager	372c	37B3	39
	Service delivery manager	388c	38G3	58
	Responsable micro-informatique	388b	38G2	12
	Expert réseau et système informatique	388c	38G2	7
	Consultant en SSI	388c	38G3	216
	Consultant/responsable de la transformation digitale	388c	38G4	4
Expertise et conseil	Responsable qualité informatique	388c	38G3	16
	Chargé de l'expérience utilisateur (UX designer)	465a	35D1	22
	Chargé de l'interface utilisateur (UI designer)	465a	35D1	6
	Pilote de système informatique	478b	47E2.	32
	Responsable d'exploitation informatique	478b	47E2.	21

Annexe 4 : proposition d'un site Internet dédié à la nomenclature socio-professionnelle

Le site envisagé entend répondre aux besoins d'un large spectre d'utilisateurs, qui vont du grand public, acteurs associatifs et syndicaux aux producteurs publics et privés d'enquête en passant par les journalistes, enseignants et chercheurs. L'originalité de son offre éditoriale tient à la diversité des documents et fonctionnalités spécifiquement centrés sur la nomenclature et adaptés à ces publics divers : producteurs comme utilisateurs ; amateurs intéressés ou experts professionnels.

Le nom du site pourrait être « Comprendre et analyser la société française. La nomenclature socio-professionnelle ». Il comporterait une page d'accueil précisant son objectif, son organisation et les institutions qui le portent, avec la présence de leurs logos et d'hyperliens vers leurs sites. Le sous-groupe propose une organisation du site en quatre grandes rubriques (découvrir ; explorer, naviguer ; décrire ; collecter, coder) qui, chacune, correspondent à des besoins spécifiques et à différents types d'utilisateurs.

L'arborescence envisagée pour le site dédié

Page d'accueil	Niveau 1	Niveau 2
Comprendre et analyser la société française. La nomenclature socio-professionnelle		
	Découvrir	La PCS : Principes, histoire, production, usages Les guides de documentation L'articulation avec d'autres nomenclatures françaises L'articulation avec les nomenclatures étrangères
	Explorer, naviguer	La PCS Les classes (et sous-classes) d'emploi 2020 Les groupes et catégories ménage Les rubriques ad hoc de professions
	Décrire	Portraits de groupes La société en quelques thèmes Outils pédagogiques Statistiques en ligne L'obtention de micro-données
	Collecter, coder	Les instruments de collecte Les outils de codification La création d'une rubrique ad hoc de professions L'utilisation des versions antérieures ou d'autres nomenclatures
	Services	Contacts Lettre d'information Gouvernance du site Archives FAQ

Outre les guides de documentation et un outil de navigation permettant de comprendre la logique d'ensemble comme le détail des rubriques de la nomenclature (informations également présentes sur insee.fr), le site pourrait comprendre des travaux sur son histoire, ses principes, sa production et ses usages, ainsi que des éléments permettant de comprendre comment elle s'articule avec les autres nomenclatures françaises (PCS-ESE ; Fap ; Rome) et internationales (Isco, ESE). Il proposerait des portraits statistiques de ses groupes, des analyses thématiques et des contenus pédagogiques ainsi que la possibilité d'effectuer des exploitations statistiques élémentaires selon

la grille des emplois et positions sociales qu'elle propose et de repérer les sources statistiques où elle est implémentée afin de pouvoir les commander via Quetelet Progedo Diffusion. Il donnerait à voir les grilles d'analyse complémentaires proposées à l'issue de la rénovation (classes et sous-classes d'emploi ; groupes et sous-groupes de la PCS « Ménage », agrégats *ad-hoc* de professions) et inclurait les applications de collecte et codification permettant de la coder dans des enquêtes (privées et publiques ; à destination du grand public, de professionnels ou de chercheurs). Suivant un objectif d'utilisation la plus large et ouverte possible, le site pourrait être développé sans dépendance vis-à-vis d'une solution logicielle particulière, en prévoyant notamment des possibilités d'export de fichiers et applications dans différents formats et langages de programmation.